DEPARTEMENT DE LA REUNION

VILLE DU PORT

Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés : 07
Nombre de votants : 36

OBJET

Affaire n°2016-184

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET PRINCIPAL VILLE

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 28 novembre 2016 et affichée le 30 novembre 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : 14 DEC 2016

LE MAIRE

COMMUNE DU PORT 97420 REUNION

Olivier HOARAU

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 6 DECEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi six décembre, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2ème adjointe, Mme Annie Mourgaye 5ème adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6ème adjoint, Mme Cala M'Rhéhouri 7ème adjointe, Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9ème adjoint, M. Armand Mouniata 10ème adjoint, M. Sergio Erapa 11ème adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrick Jardinot.

Absents représentés : Mme Paulette Lacpatia 1ère adjointe (par M. Olivier Hoarau Maire), M. Bernard Robert 3ème adjoint (par Mme Karine Mounien), Mme Jasmine Béton 4ème adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6ème adjoint), M. Jean Hubert M'Simbona (par M. Alain Iafar), Mme Catherine Gossard (par Mme Annick Le Toullec 8ème adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Bibi-Fatima Anli), Mme Valèrie Auber (par M. Patrick Jardinot).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Fayzal Ahmed Vali (17h21).

Départ (s) en cours de séance : M. Henry Hippolyte (18h05), Mme Mikaëla Latra (18h46).

Absent (s): M. Hary Auber, M. Patrice Payet, Mme Firose Gador.

.....
.....

Affaire n°2016-184

BUDGET PRIMITIF 2017
BUDGET PRINCIPAL VILLE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » en date du 28 novembre 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 6 décembre 2016 relatif au Budget Primitif 2017 du Budget Principal Ville,

Après avoir délibéré et à la majorité (6 oppositions : M. Jardinot, Mme Auber, M. Hippolyte, M. Vassinot, Mme Patel, Mme Le Toullec),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le Budget Primitif 2017 du Budget Principal Ville, dont les crédits sont votés au niveau des chapitres budgétaires.

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement :
- au SIVU Rivière des Galets de 40 000,00 € ;
- à la Caisse des Écoles de 250 000,00 € ;
- au CCAS de 3 200 000,00 €.

Article 3 : d'affecter les crédits suivants :
- aux associations et aux autres personnes de droit privé : 4 700 000,00 € ;
- aux autres organismes publics : 200 000,00 €.

Article 4 : d'approuver les montants des Crédits de Paiements de 2017.

Article 5 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE

Olivier HOARAU

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET PRINCIPAL

Le présent rapport a pour objectif de présenter le budget primitif (BP) pour l'exercice 2017.

■ Le budget primitif du budget principal de la Ville est présenté par nature de recettes et de dépenses. Le budget est voté par chapitre et conformément à la réglementation, les subventions et participations aux organismes publics et privés font l'objet d'une décision d'attribution spécifique.

■ Sur la base des éléments présentés dans la note, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter l'équilibre budgétaire à 58 152 137,00 € en section de fonctionnement et à 18 016 286,25 € en section d'investissement ;

- d'approuver les montants des Autorisations de Programmes (AP) et des Crédits de Paiements (CP) 2017 ;

- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire suivie par la Direction Financière

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LE PORT

NOTE

BUDGET PRIMITIF 2017

BUDGET PRINCIPAL

SOMMAIRE

Introduction	Page 25
Présentation générale	Page 27
Principaux ratios	Page 30

Le Budget Principal

La section de fonctionnement – Les Recettes	Page 33
La section de fonctionnement – Les Dépenses	Page 36
La section d'investissement – Les Recettes	Page 38
La section d'investissement – Les Dépenses	Page 39

Les Annexes

Annexe 1 : Les Opérations d'équipement	Page 41
Annexe 2 : Les Autorisations de Programmes (AP) / Crédits de Paiements (CP)	Page 41

INTRODUCTION

La présente note a pour objectif de présenter le **budget primitif du budget principal** pour l'exercice 2017. A cette occasion, il est utile de rappeler quelques notions concernant les budgets des collectivités locales.

NOTIONS CONCERNANT LES BUDGETS COMMUNAUX

Définition

Le budget est un acte d'autorisation et de prévision des recettes et des dépenses de la commune. Ces autorisations et prévisions sont soumises à deux séries de contraintes :

- des contraintes externes (situation économique générale, décisions du gouvernement, attitude des banquiers, ...) ;

- des contraintes internes (contrats antérieurs, charges de la dette, dépenses de personnel, ...).

Des principes de base

- Le budget est préparé par le Maire et voté par le Conseil Municipal ;
- le budget est annuel ;
- le budget est unique ;
- le budget doit prévoir toutes les dépenses et toutes les recettes sans les contracter. Il n'y a pas d'affectation d'une recette à une dépense ;
- le budget doit être équilibré c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes.

Présentation

■ Le budget des communes comporte deux parties votées en équilibre :

- une section d'investissement (dit aussi budget d'investissement) qui concerne les opérations qui enrichissent ou appauvrissent le patrimoine de la commune (constructions, acquisitions / ventes de biens mobiliers et immobiliers, encaissement et remboursement des emprunts, ...) ;

- une section de fonctionnement (dit aussi budget de fonctionnement) qui concerne les opérations courantes de la vie quotidienne (rémunération du personnel, contingents d'aide sociale et incendie, fonctionnement des services, ...).

■ Les dépenses et les recettes sont prévues :

- dans des chapitres et articles qui indiquent la nature de la dépense ou de la recette (charges de personnel, eau, électricité, essence, impôts, ...) ;

- avec la nomenclature comptable et budgétaire M14, les dépenses et les recettes sont réparties dans dix grandes fonctions lesquelles se subdivisent en sous fonctions et rubriques permettant de connaître le niveau d'intervention de la collectivité dans ses différents domaines de compétences.

Exécution du budget

L'exécution du budget nécessite l'intervention de deux personnes distinctes et indépendantes :

■ Le Maire, exécutif de la collectivité, en qualité d'ordonnateur : engage, liquide et mandate les dépenses sans dépasser les montants (appelés crédits) prévus aux chapitres et articles.

Le mandat est un document comptable accompagné de pièces justificatives - factures, marchés, conventions - transmis par le Maire au Comptable Public pour permettre le paiement de la dépense si la trésorerie (l'argent en caisse) de la commune est suffisante.

On peut donc disposer de crédits au chapitre de la dépense mais ne pas avoir d'argent en caisse : dans ce cas, le mandat émis n'est pas payé au fournisseur. A l'inverse, il peut y avoir de l'argent en caisse mais des crédits insuffisants au chapitre de la dépense : dans ce cas, le Maire ne peut pas établir de mandat. Pour le fournisseur, le résultat sera le même : il n'est pas payé.

La démarche est identique pour l'exécution des recettes. Des **titres de recettes** sont émis par le Maire permettant au Comptable Public d'en réclamer le paiement aux débiteurs concernés. Le recouvrement des recettes par le Comptable alimente la trésorerie de la Commune.

■ Le Comptable Public, agent du Trésor Public, en qualité de comptable de la commune : contrôle et paye la dépense.

BUDGET PRIMITIF 2017

Après les orientations budgétaires débattues en novembre 2016, le Conseil Municipal est appelé à examiner le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2017.

Cette note aborde le budget de la Ville suivant la nature des recettes et des dépenses.

Le budget est voté par chapitre et conformément à la réglementation, les subventions et participations aux organismes publics et privés feront l'objet d'une décision d'attribution spécifique.

DONNÉES STATISTIQUES

Population[1]	36 179
Nombre d'agents titulaires[2]	167
Nombre de non titulaires et de contractuels[2]	687
Nombre d'écoles élémentaires et maternelles	28
Nombre de classes	252
Nombre d'élèves	5 339
Nombre de rationnaires cantines / jour	3 800

[1] Population légale 2013 entrée en vigueur le 01 janvier 2016
[2] Données au 02 décembre 2016

PRESENTATION GENERALE

Le contexte national

Sur la base d'une prévision de croissance économique de + 1,7 % pour 2017, le Gouvernement maintient son objectif d'une trajectoire de réduction du déficit public à 2,7 % du PIB en 2017.

Les budgets des collectivités locales devront, à nouveau intégrer en 2017 les conséquences de la réduction des dotations qui intervient dans le cadre de la participation à la réduction des déficits publics. Les concours aux collectivités baisseront ainsi de 2,8 milliards d'euros l'année prochaine, dont 2,5 milliards au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Le contexte de la Ville du Port

Comme les années précédentes, et à l'instar des communes au niveau national, le contexte de la Ville reste marqué par une dégradation des recettes issue de la baisse des dotations de l'Etat et du TCO.

Compte tenu du caractère rigide des dépenses, la situation financière de la collectivité subit donc une dégradation prévisible où la réalité de « l'effet ciseaux » s'exprime par un niveau de charges annuelles supérieur au volume des recettes.

En effet, depuis 2014, le volume des dotations DGF et DSC a subi une diminution de près de 4,7 M€. Pour 2017, cette diminution est estimée à 860 000 €.

En outre, la dynamique de diminution de la population vient également impacter nos recettes à la baisse. Le taux de croissance annuel moyen de la population depuis 1999 (dernier recensement général) a représenté - 0,5 % par an en moyenne.

Par ailleurs, la part de l'octroi de mer attribuée à la commune du Port a diminué continûment en passant de 6,9 % à 4,7 % entre 2003 et 2015.

Enfin, les incertitudes pesant sur les taux de participation de l'Etat au financement des emplois aidés, pourraient avoir un fort impact sur les charges de personnel.

Les choix stratégiques de la Ville

Il s'agira, dans la perspective de réaliser les priorités du mandat, de veiller à maintenir l'équilibre sur les 3 prochaines années.

Nous allons poursuivre nos efforts sur les priorités suivantes :

- développer une action de proximité en réponse aux besoins de la population notamment la plus précarisée ;
- poursuivre le soutien à l'initiative locale (secteur associatif) ;
- moderniser la gestion de l'administration afin de la rendre plus efficace.

Pour répondre à ces objectifs, la stratégie financière de la collectivité sur la durée du mandat, repose sur 2 axes majeurs :

- maintenir un effort d'investissement raisonnable sans endettement supplémentaire,
- éviter au maximum de faire peser l'augmentation des charges sur le contribuable.

Au regard de ces éléments, la collectivité portoise a la possibilité de s'appuyer sur un niveau d'excédents reportés significatif pour pouvoir financer ses dépenses annuelles.

L'intégration de l'excédent prévisionnel de 2016 qui sera de l'ordre de 6 M€, viendra ainsi compléter nos prévisions budgétaires en début de 2017. L'utilisation de ce « stock » devra être étalée sur les exercices futurs, en fonction des besoins, entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. Cette démarche devrait nous permettre de préserver annuellement un montant de l'ordre de 1,4 M€ pour l'autofinancement des dépenses d'équipement.

Néanmoins, la capacité de la Ville à générer de l'autofinancement étant obérée par l'inflexion négative des recettes, les conditions de la réussite passent donc par le plan d'optimisation de nos ressources qui entrera dans une phase active de déploiement en 2017.

En effet, les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement devront être amplifiés pour retrouver un équilibre en fonctionnement, préserver la capacité à investir et préparer l'avenir.

Les dépenses d'équipement

Pour ce qui est des dépenses d'équipement, leur montant est porté à 13,6 M€ au budget primitif. Ce montant pourra connaitre quelques ajustements en fonction de la réalisation de projets de cession. Par ailleurs, les études opérationnelles validées en 2016 devraient nous permettre de renforcer notre politique de recherche de subventions.

En dépit du contexte, le projet d'investissement 2017 se montre néanmoins ambitieux : tout en étant résolument axé vers des projets de proximité, il met également l'accent sur des projets à dimension structurante pour le territoire.

L'emprunt

Compte tenu de la structure déficitaire de la section de fonctionnement face à une augmentation plus rapide des dépenses, un emprunt global de 7,7 M€ sera contracté. A l'échelle du mandat, la politique de désendettement de la Collectivité depuis le début du mandat reste stable néanmoins.

Le projet de budget 2017 s'équilibre comme suit : 58,15 M€ en fonctionnement et 18,01 M€ en investissement.

PRINCIPAUX RATIOS

Les dispositions législatives et réglementaires imposent de joindre, en annexe du budget primitif, un état faisant apparaître certaines données synthétiques sur la situation financière de la collectivité.

Ces données synthétiques se présentent sous forme de ratios. Les ratios sont les résultats :

* soit d'un rapport entre deux grandeurs significatives du budget. Il s'agit alors ***de ratios de structure*** exprimés en pourcentage (%).

* soit d'une grandeur significative du budget rapportée à la population de la Commune. Ce sont des ***ratios de niveau*** exprimés en euros / habitant.

Les ratios obligatoires, au nombre de onze comparés à ceux de l'année précédente, sont présentés ci-après :

N° de ratio	Ratio	BP 2016 (population = 36 179 hab.)	BP 2017 (population = 36 179 hab.)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 454	1 524
2	Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 600	1 603
3	Produits des impôts directs / Population	471	469
4	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal national	-	-
5	Encours de la dette / Population	1 284	1 238
6	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement[3]	80 %	79 %
7	Dotation Globale de Fonctionnement / Population	164	146
8	Dépenses Equipement Brut / Population	313	368
9	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	58 %	60 %
10	(Dépenses réelles de fonctionnement + Remboursement de la dette) / Recettes réelles de fonctionnement	98 %	102 %
11	Dépenses Equipement Brut / Recettes réelles de fonctionnement	20 %	23 %

Entre 2016 et 2017, la croissance des dépenses réelles est supérieure à celle des recettes réelles (*ratios 1 et 2*). Les dépenses réelles augmentent de 70 € / habitant alors que les recettes réelles sont stables.

[3] Recettes réelles de fonctionnement (hors recettes exceptionnelles)

■ **Au niveau des recettes de fonctionnement**, les faits marquants portent sur :

- la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement dans le cadre de la participation des Collectivités à la réduction des déficits publics : - 549 327,00 €, ce que traduit la réduction de 18 € / habitant (*ratio 7*) ;
- la suppression de la Dotation de Solidarité Communautaire versée par le TCO : - 309 600,00 € ;
- la stabilisation des recettes de contributions directes locales (*ratio 3*) ;
- aucune augmentation des taux de la fiscalité locale depuis 2014.

■ **Concernant la dette**, elle s'élève à 44,8 M€ au 01 janvier 2017 avec un taux moyen prévisionnel de 4,13 %.

La répartition par prêteur est la suivante :

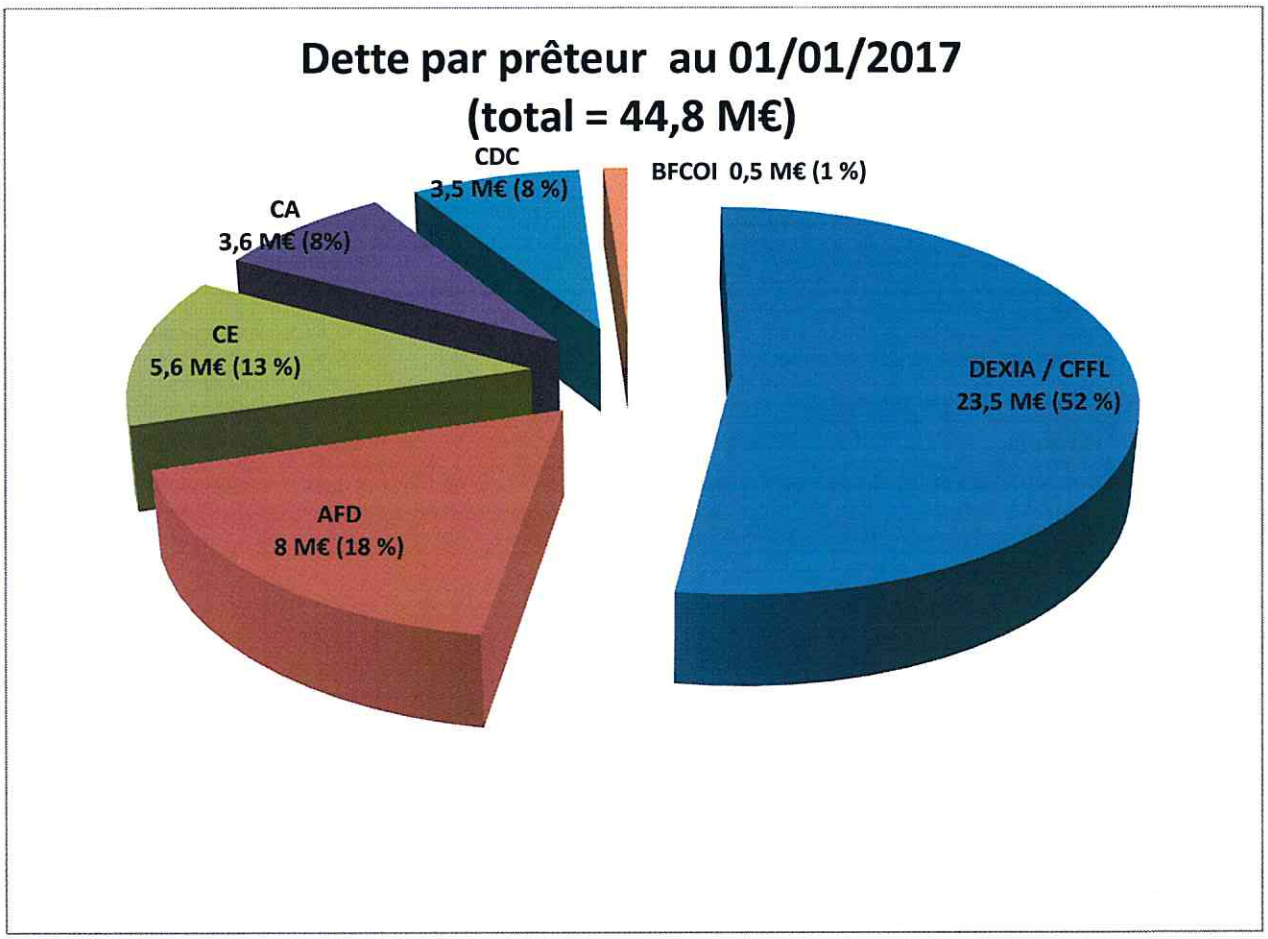

Au BP 2017, la dette par habitant diminue de 46 € (*ratio 5*) et le taux d'endettement (hors recettes exceptionnelles) se stabilise autour de 80 % (*ratio 6*).

Pour 2017, le montant d'emprunt prévisionnel est de 7,7 M€. L'amortissement de la dette étant de 4,2 M€, l'endettement prévisionnel est de 3,5 M€.

Compte tenu de la politique de désendettement menée depuis 2014, qui s'est traduite par une diminution de la dette de 3,5 M€, la dette prévisionnelle s'élève à 48,3 M€.

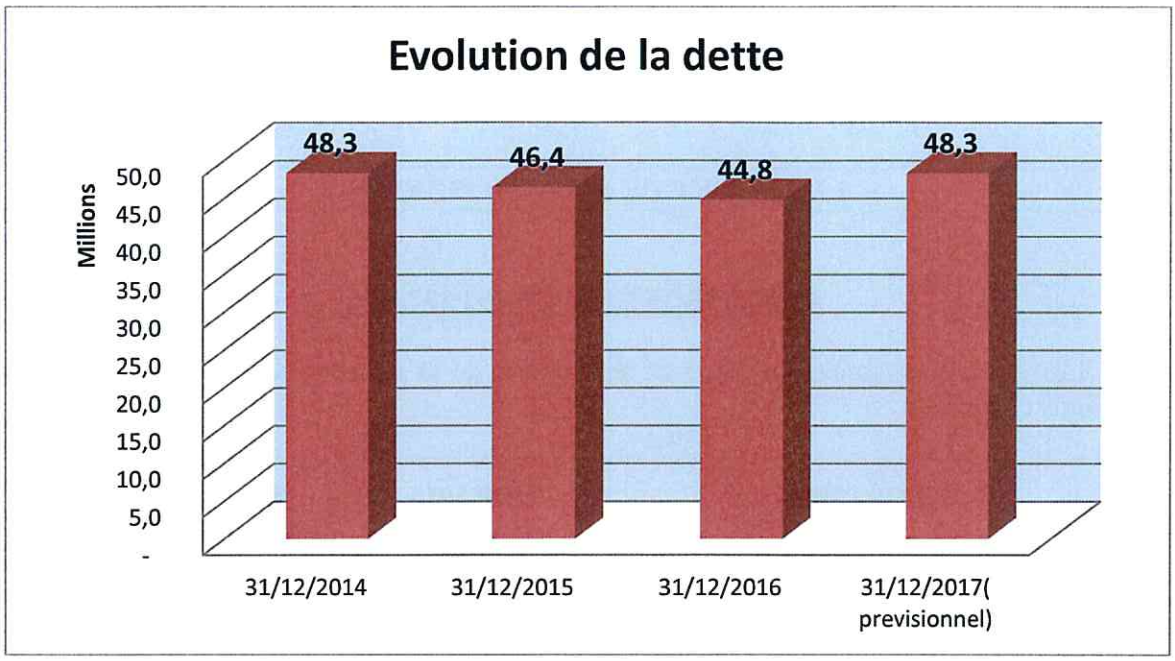

■ **Concernant les charges de personnel**, leur évolution est représentée ci-dessous :

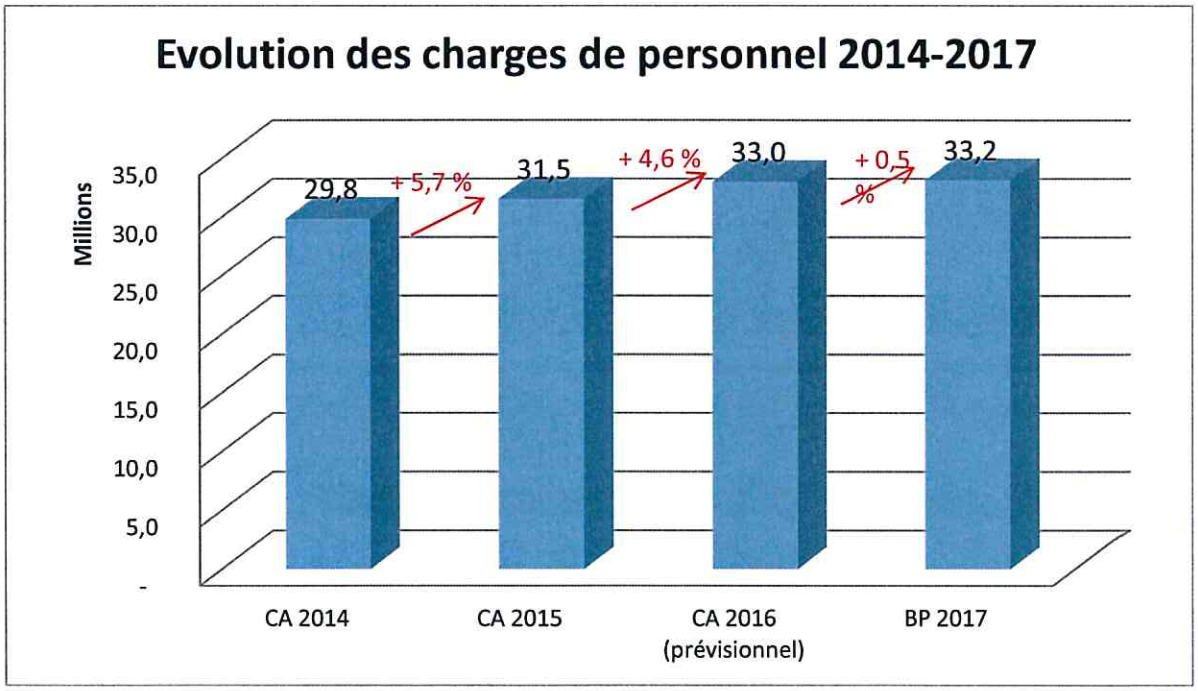

La part des charges de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement augmente de 2 % passant de 58 % au CA 2016 à 60 % au BP 2017 (*ratio 9*). Cette évolution met en lumière l'impact de l'évolution de la masse salariale sur l'équilibre financier de la Collectivité.

■ **Concernant l'investissement**, la capacité d'investissement (hors subventions) est de 10,2 M€ décomposé comme suit :

- Dépenses d'équipement : 13,6 M€
- Subventions d'investissement : 3,3 M€

LE BUDGET PRINCIPAL

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

■ LES RECETTES (58 152 137,00 €)

Les recettes de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres :

RECETTES	BP 2016	BP 2017	Variation
013 – Atténuations de charges	100 000,00	140 000,00	40,00 %
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 260 043,00	1 182 000,00	- 6,19 %
73 – Impôts et taxes	45 977 292,00	46 236 180,00	0,56 %
74 – Dotations et participations	9 238 116,00	8 294 286,00	- 10,22 %
75 – Autres produits de gestion courante	1 230 753,55	1 157 671,00	- 5,94 %
76 – Produits financiers	3 000,00	2 000,00	- 33,33 %
77 – Produits exceptionnels	20 000,00	1 000 000,00	
78 – Reprises sur provisions	52 637,00		
Total Opérations réelles	***57 881 841,55***	***58 012 137,00***	***0,23 %***
042 – Opérations d'ordre – Transferts entre sections	80 000,00	140 000,00	75,00 %
Total Opérations d'ordre	***80 000,00***	***140 000,00***	***75,00 %***
002 – Résultat de fonctionnement (N-1) reporté	3 583 728,90		
Total Chapitres sans réalisation	***3 583 728,90***	***0,00***	

Total Recettes	**61 545 570,45**	**58 152 137,00**	**- 5,51 %**

⌦ Le chapitre 013 – Atténuations de charges : 140 000,00 €

Ce chapitre concerne principalement les recettes liées au personnel (versements d'indemnités journalières effectués par les organismes sociaux) : 140 000,00 €.

⌦ Le chapitre 70 – Les produits des services : 1 182 000,00 €

Ce chapitre comprend principalement :

- les produits à percevoir au titre de la restauration scolaire : 849 997,00 € ;

- la facturation de repas aux associations (Comité de Chômeurs) et au CCAS (Jardin d'Enfants, Crèche I. Amelin, repas aux personnes âgées, épicerie solidaire) : 196 102,00 € ;

- les droits d'occupation du domaine communal (EDF, opérateurs téléphoniques et internet) : 54 693,00 € ;

- le produit des concessions des cimetières marin et paysager : 29 000,00 € ;

- les taxes et redevances d'eau : 21 200,00 €.

⌦ Le chapitre 73 – Les impôts et taxes : 46 236 180,00 €

Les trois ressources principales de ce chapitre sont constituées par :

- la fiscalité locale (taxes d'habitation et taxes foncières) : le montant attendu est de 16 854 909,00 €. Pour les taux, ils sont maintenus au niveau de l'année dernière ;

- l'octroi de mer : 14 280 000,00 € ;

- l'attribution de Compensation versée par le TCO : 12 550 000,00 €.

Les autres postes de recettes sont principalement constitués :

- du Fonds d'Investissement des Routes et des Transports (FIRT) issu des taxes perçues sur les carburants et versé par la Région : 1 385 000,00 € ;
- de la taxe sur l'électricité perçue et reversée par EDF : 530 000,00 € ;
- des droits de place et de stationnement (marché forains, camions bars, terrasses de restaurants, droits de stationnement pour les taxiteurs, ...) : 231 272,00 € ;
- de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : 90 000,00 €.

⌦ Le chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 8 294 286,00 €

Les ressources principales de ce chapitre sont :

- La Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) : 5 264 207,00 €, composée de :

    - la Dotation Principale : 2 530 207,00 €,
    - la Dotation Nationale de Péréquation : 2 200 000,00 €,
    - La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) : 534 000,00 €.

Il est à souligner que, dans le cadre de la participation des collectivités à la réduction des déficits publics, le montant prévisionnel de la DGF est en diminution de 549 327,00 € par rapport au montant encaissé à l'année dernière.

- Les participations : 1 548 125,00 €. Elles sont principalement composées :

    - de la PARS (Prestation Accueil Restauration Scolaire) : 852 000,00 €,
    - de la participation versée par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du « Contrat Enfance et Jeunesse » : 300 000,00 €,
    - de la dotation relative à la réforme des rythmes scolaires : 300 000,00 €.

- Les attributions de péréquation et de compensation versées aux communes du fait de différentes exonérations fiscales, à caractère permanent ou temporaire, consenties par l'Etat et se rapportant aux impôts locaux : 1 459 001,00 €. Elles sont principalement composées de :

- l'attribution de compensation au titre de la Taxe sur le Foncier Bâti sur les zones franches : 836 000,00 €,
- l'attribution de compensation au titre de la taxe d'habitation : 560 000,00 €,
- l'attribution de compensation au titre de la taxe professionnelle : 46 500,00 €.

Le chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 1 157 671,00 €

Le chapitre 76 – Produits financiers : 2 000,00 €

Le chapitre enregistre les dividendes reçus au titre des participations détenues par la Ville dans le capital de sociétés.

Le chapitre 77 – Produits exceptionnels : 1 000 000,00 €

Il s'agit notamment des pénalités reçues sur marchés, des indemnités d'occupation sans titre, des indemnités versées par les assurances suite aux sinistres. La prévision comprend également une régularisation des facturations en eau à la société Edena, perçues jusqu'à présent sur le budget de l'Eau, sachant que les recettes ordinaires liées à ce contrat sont rattachées au compte 70.

De manière plus générale, ce chapitre regroupe toute charge de nature exceptionnelle pouvant apparaître au cours de l'exercice.

Le chapitre 042 – Opérations d'ordre – Transferts entre sections : 140 000,00 €

Ce montant correspond au traitement comptable des subventions d'investissement transférées au compte de résultat.

■ LES DEPENSES (58 152 137,00 €)

Les dépenses de fonctionnement se répartissent de la manière suivante au niveau des différents chapitres :

DEPENSES	BP 2016	BP 2017	Variation
011 – Charges à caractère général	8 630 000,00	8 700 000,00	0,81 %
012 – Charges du personnel et frais assimilés	30 550 000,00	33 160 500,00	8,55 %
65 – Autres charges de gestion courante	2 530 500,00	2 540 081,00	0,38 %
65541 – Subvention SIVU Rivière des Galets	40 000,00	40 000,00	0,00 %
657361 – Subvention Caisse des Ecoles	250 000,00	250 000,00	0,00 %
657362 – Subvention au CCAS	3 200 000,00	3 200 000,00	0,00 %
65 738 – Subvention aux autres organismes publics	216 500,00	200 000,00	- 7,62 %
6574 – Subvention aux associations et aux autres personnes de droit privé	4 872 754,00	4 700 000,00	- 3,55 %
66 – Charges financières	1 908 415,89	1 850 000,00	- 3,06 %
67 – Charges exceptionnelles	250 000,00	300 000,00	20,00 %
68 – Dotations aux provisions	150 000,00	200 000,00	33,33 %
Total Opérations réelles	***52 598 169,89***	***55 140 581,00***	***4,83 %***
042 – Opérations d'ordre – Transferts entre sections	3 000 000,00	2 761 556,00	- 7,95 %
Total Opérations d'ordre	***3 000 000,00***	***2 761 556,00***	***- 7,95 %***
022 – Dépenses imprévues	50 000,00	50 000,00	0,00 %
023 – Virement à la section d'investissement	5 897 400,56	200 000,00	- 96,61 %
Total Chapitres sans réalisation	***5 947 400,56***	***250 000,00***	***- 95,80 %***

Total Dépenses	**61 545 570,45**	**58 152 137,00**	**- 5,51 %**

⌦ *Le chapitre 011 – Charges à caractère général : 8 700 000,00 €*

Les dépenses à caractère général (chapitre 011 – 8 700 000,00 €) comprennent les achats de matières, de fournitures et de services nécessaires à l'exercice des missions de la Collectivité et au fonctionnement des services. Elles comprennent également les impôts et taxes acquittés par la Collectivité. Le montant budgété est en augmentation de 0,81 % par rapport au montant inscrit au budget primitif de 2016 (8 630 000,00 €).

⌦ *Le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés : 33 160 500,00 €*

Concernant les dépenses de personnel (chapitre 012), le montant inscrit est de 33 160 500,00 €, soit une augmentation de 150 500,00 € par rapport au prévisionnel de réalisation de 2016 (33 010 000,00 €).

La volonté de maîtrise de la masse salariale se traduira par la mise en place d'un plan d'actions visant à effectuer des économies et dont la réflexion a été engagée en 2016.

⌦ *Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 10 930 081,00 €*

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) représentent un montant de 10 930 081,00 €. On y trouve notamment :

- les subventions aux associations et aux autres organismes publics : 4 900 000,00 €, identique par rapport au montant inscrit en 2016 ;
- la participation au CCAS : 3 200 000,00 €, identique à celle de 2016 ;
- la participation à la Caisse des Ecoles : 250 000,00 €, stable par rapport à 2016 ;
- les pertes sur créances irrécouvrables : 200 000,00 € ;
- la participation au SIVU Rivière des Galets : 40 000,00 €.

⌦ Le chapitre 66 – Charges financières : 1 850 000,00 €

Le montant prévisionnel des charges d'intérêts des emprunts et des lignes de trésorerie est de 1 850 000,00 €.

⌦ Le chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 300 000,00 €

Une prévision de 300 000,00 € est effectuée dans le cadre du traitement des ventes de LTS et pour faire face aux éventuelles charges exceptionnelles.

⌦ Le chapitre 68 – Dotation aux provisions : 200 000,00 €

Un montant de 200 000,00 € est inscrit au titre des provisions sur les créances irrécouvrables.

⌦ Le chapitre 042 – Opérations d'ordre – Transferts entre sections : 4 211 556,00 €

Un montant de 2 761 556,00 € est inscrit pour les écritures d'amortissement des immobilisations.

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

■ LES RECETTES (18 016 286,25 €)

RECETTES	BP 2016	BP 2017	Variation
10 – Dotations, fonds divers et réserves	1 253 000,61	605 251,22	- 51,7 %
13 – Subventions d'investissement	3 257 354,00	3 337 710,03	2,5 %
16 – Emprunts et dettes assimilées	7 979 898,58	7 700 000,00	- 3,5 %
Total Opérations réelles	***12 490 253,19***	***11 642 961,25***	**- 6,8 %**
040 – Opérations d'ordre – Transferts entre sections	3 000 000,00	2 761 556,00	- 7,9 %
041 – Opérations patrimoniales	500 000,00	100 000,00	- 80,0 %
Total Opérations d'ordre	***3 500 000,00***	***2 861 556,00***	**- 18,2 %**
021 – Virement de la section de fonctionnement	5 897 400,56	200 000,00	- 96,6 %
024 – Produits des cessions		3 311 769,00	
Total Chapitres sans réalisation	***5 897 400,56***	***3 511 769,00***	- 40,5 %

Total Recettes	**21 887 653,75**	**18 016 286,25**	**- 17,7 %**

⌦ Le chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 605 251,22 €

Les recettes sont :

- le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) : 430 251,22 € ;
- la Taxe Locale d'Equipement pour 175 000,00 €.

⌦ Le chapitre 13 – Subventions d'investissement : 3 337 710,03 €

Le niveau prévisionnel de subventions attendues est de 3 337 710,03 €.

Le détail par politique publique est présenté en *annexe 1.*

⌦ Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 7 700 000,00 €

Le montant d'emprunt prévisionnel de 2017 est de 7 700 000,00 €.

L'amortissement de la dette (chapitre 16 en dépenses d'investissement) étant de 4 200 000,00 €, l'endettement prévisionnel 2017 est de 3 500 000,00 €.

Compte tenu de la politique de désendettement menée depuis 2014, la dette prévisionnelle est ramenée à son niveau de fin 2014, ce qui correspond à un endettement égal à 0 depuis le début du mandat.

⌦ Le chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 200 000,00 €

Le montant du virement de la section de fonctionnement est de 200 000,00 €.

⌦ *Le chapitre 024 – Produits de cessions : 3 311 769,00 €*

⌦ *Le chapitre 040 – Opérations d'ordre – Transferts entre sections : 2 761 556,00 €*

Un montant de 2 761 556,00 € est inscrit au titre des amortissements des immobilisations.

⌦ *Le chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 100 000,00 €*

Une inscription de 100 000,00 € est effectuée pour les opérations patrimoniales liées à l'intégration des avances versées dans les comptes d'immobilisations (simples opérations de transfert, budgétairement neutre).

■ LES DEPENSES (18 016 286,25 €)

DEPENSES	BP 2016	BP 2017	Variation
204 – Subventions d'équipement versées	541 814,33	1 383 700,16	155,4 %
20 – Immobilisations incorporelles	1 720 448,40	2 085 755,00	21,2 %
21 – Immobilisations corporelles	4 753 208,98	4 398 750,00	- 7,5 %
23 – Immobilisations en cours	4 305 701,80	5 428 081,09	26,1 %
1028 – Opération Hôtel de Ville	7 852,16		
27 – Autres immobilisations financières	275 320,33	280 000,00	1,7 %
Sous-Total Opérations d'équipement	***11 604 346,00***	***13 576 286,25***	**17,0 %**
13 – Subvention d'investissement	66 716,70		
16 – Emprunts et dettes assimilées	9 636 591,05	4 200 000,00	- 56,4 %
Total Opérations réelles	***21 307 653,75***	***4 200 000,00***	**- 80,3 %**
040 – Opérations d'ordre – Transferts entre sections	80 000,00	140 000,00	75,0 %
041 – Opérations patrimoniales	500 000,00	100 000,00	- 80,0 %
Total Opérations d'ordre	***580 000,00***	***240 000,00***	**- 58,6 %**

Total Dépenses	**21 887 653,75**	**18 016 286,25**	**- 17,7 %**

⌦ *Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : 4 200 000,00 €*

Le chapitre 16 est constitué du remboursement en capital des emprunts à hauteur de 4 200 000,00 €.

⌦ *Les chapitres 20, 204, 21, 23, 27– Les opérations d'équipement : 13 576 286,25 €*

Le détail des dépenses d'équipement et des autres immobilisations financières par politique publique est présenté *en annexe 1.*

Pour les opérations en AP/CP (Autorisations de Programmes / Crédits de Paiements), le détail est présenté en *annexe 2.*

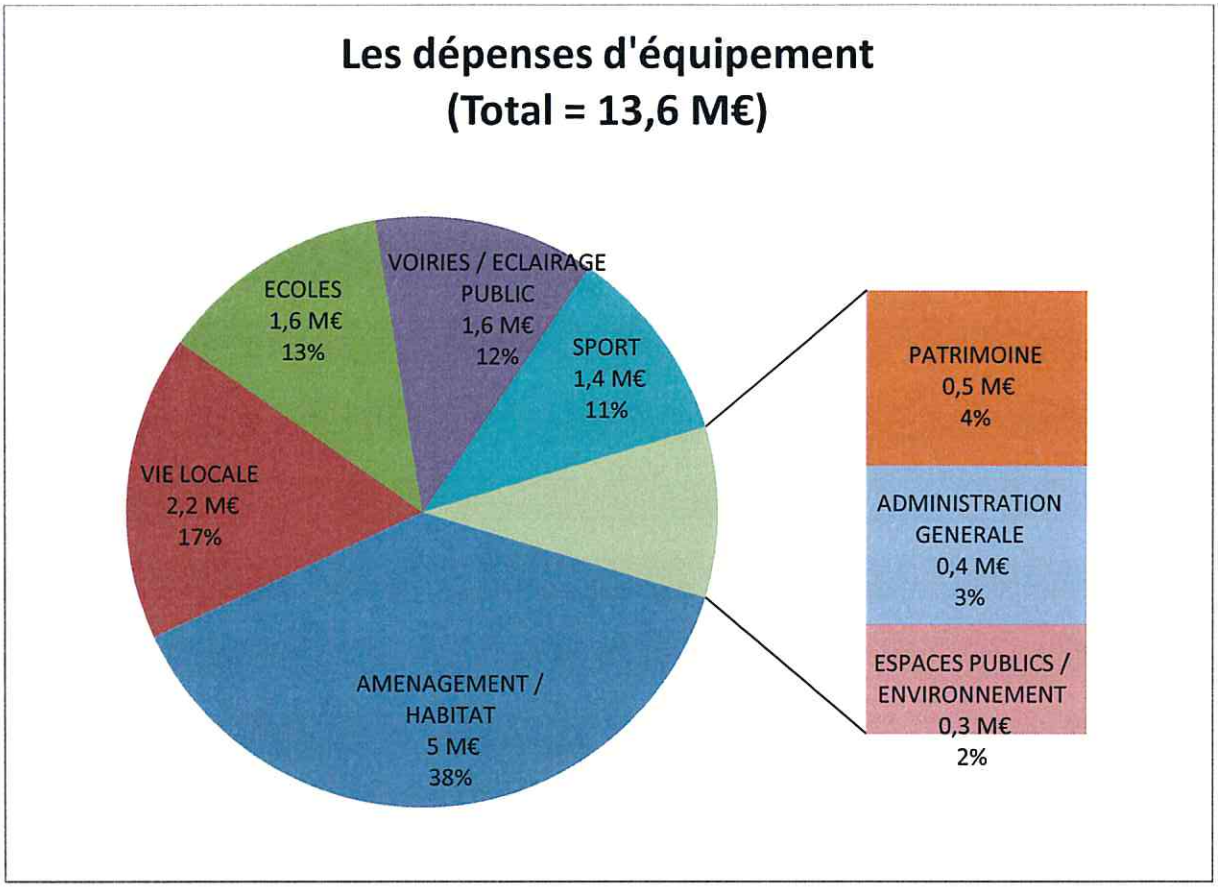

⌦ Le chapitre 040 – Opérations d'ordre – Transferts entre sections : 140 000,00 €

Les dépenses d'ordre sont constituées des subventions transférables (140 000,00 € - payées en fonctionnement et transférées en dépenses d'investissement).

⌦ Le chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 100 000,00 €

Les opérations patrimoniales (100 000,00 €) sont liées à l'intégration des avances versées aux opérateurs sur la réalisation d'équipements (simples opérations de transfert, budgétairement neutre).

LES ANNEXES

ANNEXE 1 : LES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
AMENAGEMENT / HABITAT	4 975 959	1 558 423
ESPACES PUBLICS / ENVIRONNEMENT	300 000	
VOIRIES / ECLAIRAGE PUBLIC	1 570 919	64 516
PATRIMOINE	480 000	
ECOLES	1 639 211	694 000
SPORT	1 400 250	455 000
VIE LOCALE	2 166 000	565 771
ADMINISTRATION GENERALE	430 000	
TOTAL	13 576 286	3 337 710

ANNEXE 2 : LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES (AP) / CREDITS DE PAIEMENT (CP)

Programmes (Opérations)	Année de création	AP	CP
Construction du bâtiment du SDIS	2010	4 100 000,00	1 200 000,00
Réfection de l'église	2011	1 040 000,00	700 000,00
Programme Ecoles	2006	8 720 000,00	1 389 211,16
Programme ANRU	2008	14 000 000,00	1 430 500,84
Travaux de réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) - Bâtiment B	2010	4 200 000,00	
Réutilisation des eaux usées	2010	950 000,00	
Desserte du SDIS - Voiries ZAC Mascareignes	2012	2 800 000,00	
Voiries Cité Ariste Bolon – Tranche 2	2012	3 610 000,00	

Concernant les travaux de réhabilitation du FJT, l'opération se clôture financièrement en 2016, le montant total des réalisations s'élève à 4 104 696,93 €.

Concernant la réutilisation des eaux usées, les dépenses futures sont transférées sur le budget VETSSE (Valorisation des Eaux Traités en Sortie de Station d'Epuration), créé en 2016.